

Commune de JURY

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

séance du 10 juin 2025

<u>Date de convocation</u> 06.06.2025	L'an deux mil vingt-cinq, le dix juin, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire le six juin deux mil vingt-cinq, réuni en séance ordinaire à la mairie de Jury, à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur Stanislas SMIAROWSKI, Maire.
<u>Date d'affichage</u> 06.06.2025	<u>Etaient présents :</u> Mrs G. LEDRICH ; G. LIZEUX ; J-L OURY ; Y. RINALDI ; S. SMIAROWSKI
<u>Nombre de Conseillers en exercice</u> 14	Mmes A. GALAT ; M. DELIVRON ; S. OZBOLT ; B. SIMON ; I. ZOCHOWSKI
<u>Présents</u> 10	<u>Etaient absents excusés :</u> C. KAMUT qui a donné pouvoir à A. GALAT A. CALARI qui a donné pouvoir à S. OZBOLT A. AISSAOUI qui a donné pouvoir à G. LIZEUX
<u>Votants</u> 10+3	<u>Etait absent non excusé :</u> L. MALI
	Le Conseil a désigné comme secrétaire de séance Madame Catherine BLETTNER, secrétaire générale de mairie.

**ORDRE DU JOUR :**

- Point 2025-52 : Approbation du procès-verbal de la séance du 13/05/2025
- Point 2025-53 : Approbation de l'attribution d'un Fonds de Concours métropolitain au titre du fonds vert pour le remplacement de l'éclairage public en LED
- Point 2025-54 : Remplacement de l'éclairage public en LED
- Point 2025-55 : Travaux de viabilisation de la future Maison des Associations : construction d'une conduite téléphonique
- Point 2025-56 : Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation thermique du bâtiment de la mairie
- Point 2025-57 : Achat d'un broyeur composteur
- Point 2025-58 : Achat de corbeilles extérieures
- Point 2025-59 : Achat de bancs
- Point 2025-60 : Achat et pose d'une paroi d'escalade pour enfants
- Point 2025-61 : Achat de tables de pique-nique
- Point 2025-62 : Achat d'une vitrine extérieure pour l'affichage au cimetière
- Point 2025-63 : Contrat de location et de maintenance de la machine à affranchir
- Point 2025-64 : Subvention à l'association PETANQUE JURY VAL SAINT-PIERRE
- Point 2025-65 : Demande de subvention DETR pour la construction d'un boulodrome
- Point 2025-66 : Demande de subvention Ambition Moselle pour la construction d'un boulodrome



Point n°2025-52 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13/05/2025

Le procès-verbal de la séance du 13 mai 2025 est approuvé à l'unanimité des voix exprimées.

Point n°2025-53 : APPROBATION DE L'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS METROPOLITAIN AU TITRE DU FONDS VERT POUR LE REMPLACEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC EN LED

La présente délibération a pour objet d'approuver le fonds de concours de la Métropole pour le projet suivant : « remplacement de l'éclairage public en Led ».

L'article L5214-16-V du Code général des collectivités territoriales prévoit que des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI et ses communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil métropolitain et des conseils municipaux concernés.

La commission d'attribution des Fonds de concours de l'Eurométropole de Metz réunie le 17 mars 2025 a rendu un avis positif pour l'attribution d'un Fonds de concours pour ce projet, pour un montant de 28.622 €.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil métropolitain du 27 mars 2017 instaurant le dispositif de Fonds de concours,

Vu la délibération du Conseil métropolitain du 13 décembre 2021 portant adoption du pacte financier et fiscal de solidarité pour la période 2021-2026,

Vu la délibération du Conseil métropolitain du 5 février 2024 portant modification du règlement d'attribution et de gestion des Fonds de concours et création d'un Fonds Vert métropolitain,

Vu la délibération de la Commune de Jury du 10 décembre 2024 sollicitant la Métropole pour l'octroi d'un Fonds de concours pour le projet « remplacement de l'éclairage public en Led »,

Vu l'avis positif de la commission d'attribution des Fonds de concours de l'Eurométropole de Metz du 17 mars 2025,

Vu la délibération du Conseil métropolitain du 12 mai 2025 attribuant un Fonds de concours à la Communes,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix exprimé, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE l'attribution d'un fonds de concours / Fonds vert pour le projet de « remplacement de l'éclairage public en Led » pour un montant de 28.622 €,
- ACCEPTE le règlement d'attribution et de gestion des Fonds de concours adopté par la Métropole,
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent à l'opération et au fonds de concours.

Point n°2025-54 : REMPLACEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC EN LED

Monsieur Gérard LIZEUX, adjoint au Maire, rappelle aux membres du conseil municipal qu'une première phase de remplacement de l'éclairage public s'était achevée en 2024 et que la deuxième phase de ces travaux est inscrite au budget 2025. A l'issu de ces travaux, le village sera entièrement éclairé en Leds.

Il rappelle également que ces travaux seront financés pour moitié par le Fonds Vert Métropolitain.

Aussi il propose 1 devis.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix exprimées, le conseil municipal accepte l'offre de prix de la Société UEM, sise 2 place du Pontiffroy, BP 20129, 57014 Metz cedex 01, pour un montant de 68.478,95 € TTC, à financer en section d'investissement, opération 413 « renouvellement éclairage ».

Les membres du conseil municipal chargent le Maire, ou l'adjoint délégué, de l'exécution et l'autorisent à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Point n°2025-54 : TRAVAUX DE VIABILISATION DE LA FUTURE MAISON DES ASSOCIATIONS : CONSTRUCTION D'UNE CONDUITE TELEPHONIQUE

Monsieur Gérard LIZEUX, adjoint au Maire, rappelle aux membres du conseil municipal que les travaux de construction de la maison des associations sont en cours et qu'il convient d'en prévoir les travaux de viabilisation.

Aussi il présente un devis concernant la construction d'une conduite téléphonique.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix exprimées, le conseil municipal accepte l'offre de prix de la Société ORANGE SADE, sise 200 rue Louis Braille, 54710 Fleville devant Nancy, pour un montant de 5.091,56 € TTC, à financer en section d'investissement, opération 2101« maison des associations ».

Les membres du conseil municipal chargent le Maire, ou l'adjoint délégué, de l'exécution et l'autorisent à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Point n°2025-56 : MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REHABILITATION THERMIQUE DU BÂTIMENT DE LA MAIRIE

Monsieur Gérard LIZEUX, adjoint au Maire, rappelle aux membres du conseil municipal qu'un audit énergétique du bâtiment de la mairie avait été réalisé en août 2023 par la société ATFE INGENIERIE.

Il en ressort que des travaux sont nécessaires à l'amélioration énergétique de ce bâtiment, tels que des travaux sur le bâti (remplacement des ouvrants vitrés, isolation murale par l'extérieur, isolation des planchers hauts, ...) et sur les installations techniques (mise en place de ventilation, ...).

Il propose donc d'engager ces travaux qui amélioreront l'isolation de la mairie et permettront de réaliser des économies d'énergies. A cet effet, il présente un devis pour la maîtrise d'œuvre de la réhabilitation thermique de la mairie et précise que l'APD qui sera effectué servira aux futures demandes de subvention.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix exprimées, le conseil municipal accepte l'offre de prix de la Société ATFE INGENIERIE, sise 153 rue André Bisiaux, 54320 Maxéville, pour un montant de 24.420 € TTC, à financer en section d'investissement, opération 1502 « optimisation énergétique et sécurité des bâtiments publics ».

Les membres du conseil municipal chargent le Maire, ou l'adjoint délégué, de l'exécution et l'autorisent à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Point n°2025-57 : ACHAT D'UN BROYEUR COMPOSTEUR

Monsieur Gérard LIZEUX, adjoint au Maire, rappelle aux membres du conseil municipal que toutes les branches issues de la taille des arbres et arbustes sont actuellement déposées à la déchèterie. Il informe également que ces dépôts sont payants pour les collectivités.

Aussi il propose l'achat d'un broyeur composteur qui permettra de transformer les déchets verts en paillage qui sera ensuite utilisé pour les espaces verts et présente un devis.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix exprimées, le conseil municipal accepte l'offre de prix de la Société ROCHA, sise 32 rue Florion, BP 25, 51801 Sainte-Menehould cedex, pour un montant de 2.750 € TTC, à financer en section d'investissement, opération 208 « matériel/outillage ».

Les membres du conseil municipal chargent le Maire, ou l'adjoint délégué, de l'exécution et l'autorisent à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Point n°2025-58 : ACHAT DE CORBEILLES EXTERIEURES

Monsieur Gérard LIZEUX, adjoint au Maire, informe les membres du conseil municipal qu'il y a encore de nombreux lieux de passage dans la commune qui ne sont pas - ou pas suffisamment - équipés de corbeilles, comme la ZAC la Passerelle, le chemin de Frontigny, l'accès au complexe sportif, l'aire de jeux ; ...

Aussi il présente un devis.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix exprimées, le conseil municipal accepte l'offre de prix de la Société COMAT & VALCO, sise 253 boulevard Robert Koch, CS 70130, 34536 Béziers cedex, pour un montant de 1.486,80 € TTC, à financer en section d'investissement, opération 613 « mobilier urbain et cimetière ».

Les membres du conseil municipal chargent le Maire, ou l'adjoint délégué, de l'exécution et l'autorisent à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Point n°2025-59 : ACHAT DE BANCS

Monsieur Gérard LIZEUX, adjoint au Maire, informe les membres du conseil municipal qu'il y a encore de nombreux lieux de passage dans la commune qui ne sont pas - ou pas suffisamment - équipés de bancs.

Aussi il présente un devis.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix exprimées, le conseil municipal accepte l'offre de prix de la Société PLAS ECO, sise 13 rue du Bel Air, 14790 Verson, pour un montant de 5.214 € TTC, à financer en section d'investissement, opération 613 « mobilier urbain et cimetière ».

Les membres du conseil municipal chargent le Maire, ou l'adjoint délégué, de l'exécution et l'autorisent à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Point n°2025-60 : ACHAT ET POSE D'UNE PAROI D'ESCALADE POUR ENFANTS

Monsieur Gérard LIZEUX, adjoint au Maire, propose aux membres du conseil municipal d'acheter une paroi d'escalade pour enfants afin de compléter l'aire de jeux.

Aussi il présente un devis.

Après en avoir délibéré et à 12 voix pour et 1 voix contre, le conseil municipal accepte l'offre de prix de la Société SES, sise 10 rue des Balanciers, 57100 Thionville, pour un montant de 1.483,20 € TTC, à financer en section d'investissement, opération 1409 « jeux d'enfants ».

Les membres du conseil municipal chargent le Maire, ou l'adjoint délégué, de l'exécution et l'autorisent à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Point n°2025-61 : ACHAT DE 2 TABLES DE PIQUE NIQUE

Madame Solange OZBOLT, adjointe au Maire, fait part de la demande de la Directrice de l'école élémentaire qui souhaiterait l'installation de tables de pique-nique à proximité du jardin participatif. Ainsi les écoliers pourraient profiter de ces équipements lorsqu'ils sont sur site.

A cet effet, elle présente un devis.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix exprimées, le conseil municipal accepte l'offre de prix de la Société COMAT & VALCO, sise 253 boulevard Robert Koch, CS 70130, 34536 Béziers cedex, pour un montant de 2.932,80 € TTC, à financer en section d'investissement, opération 613 « mobilier urbain et cimetière ».

Les membres du conseil municipal chargent le Maire, ou l'adjoint délégué, de l'exécution et l'autorisent à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Point n°2025-62 : ACHAT D'UNE VITRINE EXTERIEURE POUR L'AFFICHAGE AU CIMETIERE

Monsieur Gérard LIZEUX, adjoint au Maire, propose aux membres du conseil municipal d'acheter une vitrine extérieure pour l'affichage du règlement et autres documents réglementaires au cimetière.

Aussi il présente un devis.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix exprimées, le conseil municipal accepte l'offre de prix de la Société MEFRAN, sise 14 rue Maurice Barrès, 54110 Dombasle-sur-Meurthe, pour un montant de 289,20 € TTC, à financer en section d'investissement, opération 208 « matériel / outillage ».

Les membres du conseil municipal chargent le Maire, ou l'adjoint délégué, de l'exécution et l'autorisent à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Point n°2025-63 : CONTRAT DE LOCATION ET DE MAINTENANCE DE LA MACHINE A AFFRANCHIR

Monsieur Gabriel LEDRICH, conseiller délégué aux finances, rappelle aux membres du conseil municipal que le contrat de maintenance de la machine à affranchir le courrier arrive à son terme courant juin 2025 et qu'il y a lieu de le renouveler.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix exprimées, le conseil municipal accepte la proposition de la société PITNEY BOWES, sise Immeuble le Triangle, 9 rue Paul Lafargue, CS 20012, 93456 La-Plaine-Saint-Denis cedex.

Le loyer annuel s'élèvera à 263,98 € HT.

Ce contrat de maintenance est conclu pour une durée de 5 ans.

Les membres du conseil municipal chargent le Maire, ou l'adjoint délégué, de l'exécution et l'autorisent à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Point n°2025-64 : SUBVENTION A L'ASSOCIATION « PETANQUE JURY VAL SAINT-PIERRE »

Monsieur le Maire fait part du courrier daté du 6 juin 2025 de l'association Pétanque Jury Val Saint-Pierre concernant l'octroi d'une subvention communale. Il précise qu'il s'agit d'une nouvelle association qui a son siège social sur la commune de Jury.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix exprimées, le conseil municipal décide d'allouer une subvention de 300 € à l'association Pétanque Jury Val Saint-Pierre.

Les membres du conseil municipal chargent le Maire, ou l'adjoint délégué, de l'exécution et l'autorisent à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Point n°2025-65 : DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR LA CONSTRUCTION D'UN BOULODROME

Monsieur Gabriel LEDRICH, conseiller délégué aux finances, informe les membres du conseil municipal de la possibilité de bénéficier d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) dans le cadre de travaux de la construction d'un boulodrome qui se situerait sur la zone de loisirs.

Projet : Construction d'un boulodrome

Plan de financement :

Montant HT subventionnable :	32 580 € (soit 39 096 € TTC)
Subvention DETR sollicitée au taux de 30 %	9 774 €
Subvention AMBITION MOSELLE sollicitée au taux de 30 %	9 774 €
Fonds propres de la commune (montant HT) :	13 032 €
TVA (20%)	6 516 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix exprimées, le conseil municipal :

- adopte le projet et le plan de financement ci-dessus ;
- sollicite la Préfecture de la Moselle pour l'attribution d'une subvention DETR ;
- décide d'inscrire ces réalisations au budget primitif 2025 ;
- charge le Maire, ou l'adjoint délégué, de l'exécution et l'autorisent à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Point n°2025-66 : DEMANDE DE SUBVENTION AMBITION MOSELLE POUR LA CONSTRUCTION D'UN BOULODROME

Monsieur Gabriel LEDRICH, conseiller délégué aux finances, informe les membres du conseil municipal de la possibilité de bénéficier d'une subvention « Ambition Moselle » dans le cadre de travaux de la construction d'un boulodrome qui se situerait sur la zone de loisirs.

Projet : Construction d'un boulodrome

Plan de financement :

Montant HT subventionnable :	32 580 € (soit 39 096 € TTC)
Subvention AMBITION MOSELLE sollicitée au taux de 30 %	9 774 €
Subvention DETR sollicitée au taux de 30 %	9 774 €
Fonds propres de la commune (montant HT) :	13 032 €
TVA (20%)	6 516 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix exprimées, le conseil municipal :

- adopte le projet et le plan de financement ci-dessus ;
- sollicite le Département de la Moselle pour l'attribution d'une subvention AMBITION MOSELLE ;
- décide d'inscrire ces réalisations au budget primitif 2025 ;
- charge le Maire, ou l'adjoint délégué, de l'exécution et l'autorisent à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré à Jury, le 10 juin 2025.

Le Maire,
Stanislas SMIAROWSKI



La secrétaire de séance,
Catherine BLETTNER

Blettner